

**FORUM DE LA DIASPORA HAÏTIENNE :
CONTRIBUTION À UN PROGRAMME STRATÉGIQUE DE RECONSTRUCTION ET DE
DÉVELOPPEMENT POUR HAÏTI**

21-23 Mars 2010

RECOMMANDATIONS CONSOLIDÉES

La Diaspora haïtienne souhaite remercier l'Organisation des États Américains (OEA) d'avoir réuni quelque 400 représentants de la Diaspora haïtienne à son siège à Washington, D.C, du 21 au 23 mars 2010, pour présenter des recommandations au Gouvernement haïtien et aux donateurs avant les discussions qui se tiendront le 31 mars 2010 aux Nations Unies à New York, dans le cadre de sa contribution à l'élaboration d'un programme stratégique de reconstruction et de développement de sa patrie. Les recommandations qui résultent de deux jours de discussions sont présentées ci-après :

BESOINS HUMANITAIRES URGENTS ET DÉPLOIEMENT EFFICACE DE L'AIDE ÉTRANGÈRE

La Diaspora reconnaît et appuie les efforts déployés par le Gouvernement haïtien et le secteur privé pour faire face aux urgences après le tremblement de terre. Elle note avec satisfaction qu'ils ont insisté auprès de la communauté internationale pour que l'aide alimentaire soit achetée de préférence auprès des producteurs locaux et des fournisseurs nationaux pour éviter la contraction de la production nationale. Elle se réjouit également des efforts entrepris avec l'aide de la communauté internationale pour évaluer l'intégrité structurelle des habitations qui existent et pour mettre en œuvre les programmes « argent contre travail ».

La Diaspora souhaite exhorter le Gouvernement haïtien à :

- R1. Collaborer avec la communauté internationale pour assurer que les systèmes de distribution de nourriture et de fourniture d'abris prennent en compte les facteurs socioculturels et respectent la dignité des personnes (en établissant par exemple des calendriers de distribution et des cuisines communautaires, en écourtant les files d'attente aux points de distribution, en ciblant les personnes vulnérables pour qu'elles bénéficient de conditions spéciales de distribution, dont des livraisons à domicile, en maintenant l'équité régionale grâce à une distribution élargie aux zones qui ont accueilli les populations déplacées, etc.).
- R2. Transformer les périodes d'inactivité dans les camps en opportunités d'apprentissage et de formations diverses, dont l'enseignement de l'instruction civique aux enfants, aux adolescents et aux adultes. Renforcer, dans le même temps, l'infrastructure éducative en dehors de Port-au-Prince notamment pour l'enseignement préscolaire, primaire, secondaire, l'enseignement aux adultes, l'enseignement professionnel et supérieur. Mettre l'accent sur la formation des maîtres dans tout le pays.
- R3. Rechercher la coordination des efforts de distribution avec toutes les parties prenantes, y compris les collectivités locales, les agences d'aide internationale, les associations municipales et les groupes communautaires à Haïti et à l'étranger. Augmenter également la transparence et la responsabilité en demandant aux agences d'aide de publier un état détaillé des fonds dépensés à Haïti.

- R4. Étant donné que la saison des pluies et des cyclones approche rapidement, rechercher la collaboration des agences d'aide et des organisations haïtiennes locales pour identifier et préparer des zones en dehors de Port-au-Prince qui seraient moins susceptibles aux catastrophes naturelles. Construire des logements temporaires résistant aux secousses sismiques et aux cyclones, comme des logements modulaires et des maisons préfabriquées. Dans la conception de logements et d'abris durables, adopter et faire respecter des codes de construction résistant aux secousses sismiques et aux cyclones.
- R5. Accroître l'efficacité de l'aide humanitaire en responsabilisant les bénéficiaires grâce à un élargissement des programmes nourriture et argent contre travail dans les camps, et dans toutes les zones critiques, en se focalisant sur les jeunes et les femmes. Collaborer avec les agences d'aide pour vérifier périodiquement les besoins humanitaires et l'efficacité de la distribution de l'aide dans Port-au-Prince et en dehors de la ville, en demandant l'opinion des bénéficiaires.

ASSURER UN PROCESSUS DE RECONSTRUCTION DYNAMIQUE ET TRANSPARENT

- R6. Accroître la responsabilité grâce à une plus grande transparence et à une surveillance accrue de tous les financements des travaux de reconstruction (publics ou privés) en créant un bureau de l'Inspecteur général. Ce bureau devra conduire des audits et des investigations pour empêcher la fraude, le gaspillage et les abus, et ses conclusions feront l'objet d'une diffusion publique.
- R7. Faire de son mieux pour s'assurer que les sociétés devant travailler à Haïti engagent prioritairement des travailleurs et des entrepreneurs Haïtiens, y compris venant de la Diaspora, afin de réduire la pauvreté, de permettre la formation et la création d'emplois, d'inverser la fuite des cerveaux en élargissant le capital humain qui à son tour, attirera les investissements étrangers.
- R8. Reconnaître l'importance de la Diaspora dans l'économie haïtienne et, s'agissant du *Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement National* (Mars 2010), accepter la demande insistante de la Diaspora d'avoir un siège à la *Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti*.
- R9. Créer un corps de fonctionnaires avec la participation des Haïtiens sur place et de la Diaspora, notamment des femmes, pour aider au processus de construction. Les donateurs sont encouragés à revoir le cadre juridique de leur personnel afin de faciliter le transfert d'employés parlant créole qui seraient détachés à Haïti.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La Diaspora est prête à jouer son rôle dans la promotion de capitaux d'investissement, tels que les capitaux-risque, en faveur d'un investissement social à Haïti ; elle est prête également à offrir ses compétences diversifiées dans les domaines des marchés des capitaux, de la technologie, de l'ingénierie, de l'énergie verte, etc. Les propositions de la Diaspora pour promouvoir un développement durable s'articulent autour de deux axes principaux : (i) une plus grande participation de la Diaspora et (ii) des recommandations sectorielles spécifiques.

La Diaspora prie instamment le Gouvernement haïtien de :

- R10. Fixer un objectif ambitieux mais concret et quantifiable à court et moyen termes, notamment en termes de croissance du PIB (6 % par an ou davantage) et de réduction de la pauvreté.
- R11. Travailler avec les donateurs pour impliquer officiellement la Diaspora dans la mise en œuvre et le suivi des mesures et recommandations de redressement et de reconstruction. Pour ce faire, créer une plate-forme d'échange de l'information et s'assurer que (i) la Diaspora est tenue informée des possibilités d'activités industrielles ou commerciales et des autres développements et (ii) que dans le même temps, le Gouvernement haïtien sait quelle sont les ressources disponibles au sein de la Diaspora (financières et humaines).
- R12. Publier les critères d'éligibilité et de sélection pour les projets financés par les Donateurs et assurer une plus grande participation des petites et moyennes entreprises haïtiennes (PME) et des investisseurs de la Diaspora. Par ailleurs, créer des processus simplifiés/rapides pour la création d'entreprises et les demandes de licences, et un seul guichet où les investisseurs peuvent déposer leurs offres et obtenir une réponse des autorités compétentes sur des calendriers précis.
- R13. Reconnaître la double nationalité. La Diaspora sait qu'il n'y a aucun empêchement juridique à ses investissements, mais la double nationalité accroîtrait son sens d'inclusion et ses incitations.
- R14. Accroître la responsabilité, la transparence et la surveillance de toutes les ressources financières par le biais de rapports publics détaillés et un système juridique réformé et renforcé.
- R15. Disposer d'un inventaire actualisé accessible à tous pour toutes les ONG présentes sur le territoire national, et d'une cartographie de leurs activités et de leurs sources de financement.
- R16. Promouvoir une énergie verte (solaire, éolienne, thermo-océanique, géothermique) et/ou produite localement pour parvenir à l'indépendance et à la sécurité énergétiques. Réduire le vol de l'électricité en installant des compteurs sans fils. Fournir des possibilités de formation pour disposer d'une main-d'œuvre prête à installer et à entretenir des solutions énergétiques alternatives.
- R17. Donner la priorité aux projets favorisant la décentralisation, la déconcentration et la participation des femmes.
- R18. Renforcer le rôle du Centre de facilitation des investissements (CFI) et instituer des réseaux régionaux autosuffisants, automatisés pour faciliter l'établissement de sociétés et d'investissements directement en dehors de la zone métropolitaine de Port-au-Prince. Élargir la base de données du CFI concernant les partenaires potentiels, par secteur.
- R19. Créer un mécanisme pour promouvoir Haïti comme destination touristique, même à court terme, et examiner tous les aspects de la sécurité touristique. Fournir des possibilités de formation pour disposer d'une main-d'œuvre prête à installer et à entretenir une industrie de l'hospitalité prospère.
- R20. Disposer d'un sous-compte pour l'industrie du vêtement, dans le cadre du Fonds de garantie qui est actuellement mis sur pied. Par ailleurs, créer un mécanisme pour faciliter le crédit en faveur des activités productives, notamment dans le secteur agricole.

- R21. Accroître la productivité en renforçant la formation professionnelle et en ciblant les activités demandées par le marché tout en favorisant l'emploi des femmes. Cela impliquerait une évaluation des capacités disponibles et des besoins sectoriels.
- R22. Encourager l'innovation en renforçant les droits de la propriété intellectuelle.
- R23. Transformer le paysage rural en favorisant l'agriculture locale afin de mieux concurrencer les importations agricoles, en recherchant avec détermination la sécurité alimentaire et la promotion des exportations agro-alimentaires et agro industrielles (y compris l'intégration verticale). De manière plus précise, promouvoir les unités rurales de production intégrée y compris l'aquaculture, l'élevage, l'industrie manufacturière légère, les services, etc.
- R24. Identifier les avantages comparatifs de chaque région et investir en conséquence. Assurer le financement adéquat des activités de développement, notamment par l'élargissement de l'assiette de l'impôt.

RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE

La Diaspora estime qu'il est impératif de reconstruire et de consolider la gouvernance démocratique. Selon elle, la justice sociale, la primauté du droit, le respect des libertés civiles et la protection de la propriété privée sont des éléments clé pour la création d'un environnement propice à la croissance et au développement économiques. Elle encourage donc le Gouvernement haïtien à :

- R25. Lutter contre l'impunité et revoir les dispositions en la matière afin de poursuivre, en appliquant toute la rigueur de loi, les fonctionnaires qui auraient abusé de leurs privilèges.
- R26. Utiliser les compétences de la Diaspora pour poursuivre le processus de réforme de la Constitution, et notamment des dispositions relatives à l'octroi de la double nationalité aux membres de la Diaspora ; faire en sorte que le pouvoir Exécutif et le Parlement facilitent l'application des lois et des mesures nouvelles pour intégrer la Diaspora haïtienne à la société haïtienne.
- R27. Appliquer les dispositions de la Constitution relatives à la décentralisation.
- R28. Adopter une décision réaliste concernant le calendrier des élections en prenant en compte les circonstances spéciales dues au tremblement de terre. Collaborer avec les partenaires internationaux et les organisations de la Diaspora pour mettre en place un mécanisme visant à encourager une plus grande participation de la Diaspora en qualité d'observateurs dans toutes les élections à venir.
- R29. Poursuivre le transfert des connaissances et des compétences pour contribuer au renforcement des capacités grâce à des mécanismes efficaces tels que (i) des programmes de jumelage/d'échanges avec des cadres de la Diaspora et des communautés en ligne et (ii) des partenariats avec des centres de formation des fonctionnaires.
- R30. Établir un système de réforme judiciaire indépendant et accélérer la réforme des procédures et lois pénales d'Haïti y compris le système correctionnel ; augmenter le nombre de juges, procureurs, officiers de police et correctionnels et autres personnels du tribunal.

- R31. Réformer le système judiciaire du pays, renforcer la capacité de ses ministères, dont le ministère de la Justice et de la sécurité publique, à l'appui des institutions gouvernementales nationales des petites communautés, et développer et former un groupe de cadres intermédiaires qui assureront le leadership au sein de leur organisation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE, PRÉPARATION AUX CATASTROPHES NATURELLES ET ATTÉNUATION DE LEURS EFFETS

La Diaspora estime que la gestion des catastrophes naturelles devrait être une priorité à long terme de l'État. Si Haïti ne peut pas contrôler la survenue de catastrophes naturelles, il doit gérer la vulnérabilité et les risques qui en découlent. En conséquence, le Gouvernement haïtien devrait :

- R32. Renforcer la capacité du pays à réagir aux catastrophes naturelles et à les gérer par la mise en œuvre d'un plan d'action d'urgence national ; il devrait notamment appliquer des codes de construction stricts.
- R33. Renforcer *La Direction de la Protection Civile* par une formation systématique des fonctionnaires à tous les niveaux dans les zones à risques. Dans le même temps, il faudrait mettre en œuvre des programmes de préparation aux catastrophes naturelles et des exercices de simulation. Par exemple, mettre en place un système de gestion de l'information de crise sur le web pour partager les informations en temps réel afin d'améliorer les réactions face aux catastrophes.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Bien-être des enfants

La Diaspora estime qu'il faut moderniser les lois et les règlements qui régissent l'abandon des enfants, leur placement dans des familles d'accueil, chez des parents, les adoptions nationales et internationales. Des travailleurs sociaux spécialisés dans l'établissement de modèles pour le bien-être social des enfants et des experts juridiques de la Diaspora sont prêts à avoir des entretiens et à former des partenariats avec le ministère des Affaires sociales, notamment l'Institut du Bien-Être Social et de Recherche, pour fournir une formation et un appui technique. Les ONG qui travaillent avec des enfants devraient se faire connaître du ministère avant d'avoir accès aux enfants ; leur travail devrait faire l'objet d'un suivi.

La Diaspora fait les recommandations ci-après pour apporter des améliorations à court terme et une viabilité à long terme :

- R34. Adopter la Convention de la Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale (Convention de la Haye en matière d'adoption), qui vise à empêcher l'enlèvement, la vente ou le trafic d'enfants, et favorise l'adoption d'enfants par leur famille haïtienne à Haïti et de la Diaspora. En outre, mener une action avec des partenaires identifiés pour mettre au point une éducation et une formation tenant compte de la culture de l'enfant, à l'intention des personnes désireuses de prendre soin d'enfants haïtiens afin de minimiser des traumatismes additionnels et d'optimiser les résultats conformes à la culture et aux valeurs haïtiennes.
- R35. Appuyer le maintien de la famille pour empêcher l'abandon des enfants en offrant des services d'appui aux familles et/ou aux familles élargies pour prendre soin de leurs propres

enfants. De plus, supprimer le système d'orphelinat en réintégrant les enfants dans la famille/famille élargie (par exemple sur le modèle des familles d'accueil).

- R36. Créer une base de données centrale pour tous les enfants placés en dehors de leur famille où seraient consignés les progrès réalisés et leur suivi – en se fondant sur les meilleures pratiques.

Éducation

Les membres de la Diaspora dans les milieux universitaires souhaitent collaborer avec le gouvernement et le secteur privé pour offrir leurs services dans la mise en œuvre des recommandations suivantes :

- R37. Mettre en place une *Education universelle pour tous* de qualité, qui assure un accès équitable à l'éducation pour tous les enfants, y compris les enfants trop âgés et les enfants handicapés, qui propose des programmes de santé et de sport ainsi qu'une éducation civique, qui donne une deuxième chance (aux enfants ayant abandonné l'école et aux jeunes), qui offre des services de mentoring pour les jeunes et des programmes d'alphabétisation pour les adultes, ainsi que des repas gratuits (petit-déjeuner et déjeuner), un transport gratuit, de l'eau potable, des uniformes et des fournitures scolaires. Cette éducation devra être dispensée dans des écoles construites selon les codes de construction sûrs avec toutes les installations sanitaires modernes.
- R38. Renforcer le processus de certification des enseignants et des administrateurs, et mettre en place (i) des structures de formation pertinentes pour assurer leur développement professionnel continu et (ii) un mentoring et un programme d'échanges entre les enseignants d'Haïti et de la Diaspora. De même, mettre en place un programme d'adoption d'écoles et d'étudiants d'Haïti par des écoles et des élèves de la Diaspora. Ce partenariat devrait également être institué dans l'enseignement supérieur ; il devrait être élargi grâce à une collaboration avec des universités étrangères. De plus, il faudrait fournir des incitations aux enseignants et administrateurs en leur offrant des salaires décentes et des avantages raisonnables.
- R39. Concevoir des programmes scolaires utilisant des critères fondés sur des résultats et reflétant les normes nationales. Ces programmes devraient être culturellement pertinents (utilisation du créole) encourager des programmes différents (selon l'âge et l'aptitude), favoriser les programmes STIM (sciences, technologies, ingénierie, mathématiques), utiliser des outils et méthodes d'emploi facile (téléenseignement, médias, internet, etc.), favoriser des stages après l'enseignement secondaire pour avoir une main-d'œuvre disponible, et des programmes de préparation aux études par le biais d'une approche communautaire conduisant à des études supérieures et à une formation professionnelle.
- R40. Répondre aux besoins de tous les groupes vulnérables (éducation spéciale, orphelins/mineurs non accompagnés, restaveks/enfants employés de maison, enfants exploités, jeunes handicapés, etc.). Par ailleurs, mettre en place des services d'appui psychosociaux.

Les femmes

Les femmes à Haïti sont confrontées à des défis particuliers car l'impact du tremblement de terre dévastateur les pousse à dépasser le rôle qui leur a été traditionnellement dévolu par la société en tant que femmes. Cette catastrophe a encore affaibli leur capacité à accomplir leurs tâches écrasantes de mères, d'épouses, de « caretaker », d'éducatrices, de fournisseurs de ressources

financières, d'entrepreneurs et d'activistes. L'aide et l'assistance internationales, de même que l'implication des Haïtiennes de l'étranger, seront des éléments déterminants pour que les femmes haïtiennes se relèvent et se développent, qu'elle retrouvent leur dignité, l'égalité des chances et leur épanouissement global pendant cette phase de relèvement et de reconstruction.

- R41. Évaluation des besoins après la catastrophe en se focalisant directement sur les femmes et sur la perspective de genre, afin d'identifier les défis particuliers qui se posent et les bonnes pratiques. Sur la base de cette évaluation, allouer un pourcentage équitable des ressources financières pour satisfaire ces besoins vérifiés.
- R42. Encourager le Gouvernement haïtien, la société civile et la Diaspora à examiner la question de la parité hommes-femmes lors de la conception, de la formulation et de la mise en œuvre des politiques, structures et programmes (action positive) et à travailler avec les média pour appuyer le renforcement positif du statut de la femme.
- R43. Renforcer la sécurité dans les abris temporaires, les centres de distribution de la nourriture et d'autres centres pour les femmes et les enfants en augmentant le nombre de femmes parmi le personnel de sécurité, y compris les troupes locales et étrangères. En particulier, le personnel de sécurité devrait être formé pour reconnaître la violence fondée sur le sexe.
- R44. Adopter et mettre en œuvre une politique de tolérance zéro dans les cas de violences contre les femmes et les enfants, et appliquer les mesures nécessaires pour que cette politique soit opérationnelle, y compris la détention et la poursuite des présumés délinquants, l'application de peines plus strictes pour les délits sexuels contre les femmes et les fillettes et la protection des victimes et des témoins.
- R45. Accorder aux femmes haïtiennes, et plus particulièrement aux femmes vivant dans des communautés rurales, un juste examen de leurs demandes et un accès au financement (notamment au microcrédit) qui leur permettra d'acheter des terres, des fournitures et l'équipement qui renforcera leur rôle dans l'agriculture.

Développement de la santé

Les besoins en matière de soins et de traitements médicaux ont presque triplé à la suite du séisme. Il est indispensable de multiplier par deux les infrastructures et les services médicaux pour éviter une crise majeure des soins de santé. C'est pourquoi le Gouvernement haïtien doit :

- R46. Augmenter les capacités médicales et de soins pour répondre aux besoins actuels et futurs de la population par le biais d'un programme d'assistance médicale avec la Diaspora haïtienne dans le cadre duquel les Haïtiens de l'étranger fourniront leurs services pendant deux semaines sur une année.
- R47. Encourager un partenariat entre la Diaspora et les professionnels locaux de la santé pour fournir une formation en technologie intense et moderne. Il faut notamment mettre en place des programmes de mentoring cliniques pour construire une capacité technique et pratique pour les nombreux étudiants en médecine qui ne sont plus en cours.
- R48. Établir des partenariats avec les universités et les hôpitaux publics et privés pour que les services médicaux soient ininterrompus grâce à une éducation clinique. Maintenir également le système d'internat et de bourses médicales en se focalisant sur les maladies endémiques à Haïti et aux Caraïbes (utilisation des technologies actuelles qui permettent de fournir une formation et un appui continu au personnel infirmier et aux médecins haïtiens par le biais de la téléconférence).
- R49. Créer un fonds « mini –internat » pour les maladies infectieuses destiné au personnel infirmier et aux médecins locaux.

- R50. Conjointement avec le Gouvernement haïtien, renforcer les organisations de planification familiale, de santé reproductive des femmes et de santé infantile. Une attention toute spéciale doit être accordée aux femmes enceintes qui vivent dans la précarité dans des abris temporaires.
- R51. Créer des centres de santé mentale pour traiter les divers traumatismes dus au tremblement de terre, notamment pour les enfants et les autres groupes vulnérables. Des travailleurs sociaux de la Diaspora peuvent avoir une influence déterminante en comprenant combien cette question est culturellement sensible.
- R52. Créer des centres de thérapie pour la réhabilitation de milliers de personnes amputées et leur réintégration dans la société.
- R53. Exhorter les pays donateurs à créer un programme pour parrainer, chaque année, un certain nombre d'étudiants (nombre qui sera fixé) dans chaque école de médecine accréditée pendant la période de reconstruction.